



Forum: The Blender Clan 'tchat

Topic: droits d'auteur

Subject: Re: droits d'auteur

PostÃ© par: meltingman

Contribution le : 14/10/2013 2:46:04

bonsoir, je tenais juste à clarifier l'utilisation du terme "Libre de droit".

Libre de droit est qu'il est possible de l'utiliser comme bon nous semble (musique,vidéo etc..).

Ce dont vous parlez s'appelle une licence d'utilisation, qu'elle soit totalement libre ou CC,by (on doit citer le nom de l'auteur) ou CC,by,Nd (on ne peu pas modifier le contenu) etc..

donc le plus simple est d'utiliser le moteur de recherches pour trouver des compos libres (si possible) mais aussi en licence Créative Common,attribution ou Cc,by,nd ou si le contenu ne sera pas commercialisé on peu aussi récupérer et utiliser les cc,by,nc...

Voilà, le tout est de respecter les licences.

Essayer de pirater du contenu alors qu'il existe tellement de possibilités en licences cc est quand même dommage.

Bonne soirée

edit: Le lien qui vas bien:

<http://creativecommons.org/choose/>